

QUEL DEVENIR POUR LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?



La volonté gouvernementale de réduire l'emploi public menace directement tous les personnels, et plus particulièrement ceux qui ont des missions et des formations autres que celles d'enseignant.

Plus les objectifs de cette politique éducative se précisent moins la place des psychologues est apparente.

Le peu d'ambition du point de vue du développement psychologique et social de chaque enfant et adolescent explique sûrement le manque de reconnaissance institutionnelle des psychologues de l'Éducation nationale.



Et pourtant, sur le terrain, c'est bien sur eux que s'appuient les parents et les équipes d'enseignants.



Alors que le recrutement des enseignants est fixé au niveau du Master, la situation est des plus confuses pour les psychologues de l'Éducation nationale qui ne sont toujours pas représentés dans les discussions ouvrant ce processus dans leur champ.

Les premiers projets:

- ▶ pour le premier degré, les projets actuels ne font référence ni à des masters de psychologie pour le recrutement des psychologues, ni à un statut de psychologues.
- ▶ dans le second degré, le danger est différent puisque dans le processus de mastérisation, les conseillers d'orientation-psychologues ne sont pas cités; mais ce sont leur statut et leur fonction de psychologue qui sont menacés, de même que leur titre.

Lors de l'examen au Sénat de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle, des amendements ont été proposés visant à supprimer la qualification de psychologue des conseillers d'orientation-psychologues, afin de pouvoir nommer dans ces fonctions tous types de personnels.

Si de telles modifications étaient reprises par le ministère de l'Éducation nationale, il n'y aurait plus aucun psychologue de l'Éducation nationale, dans le premier degré comme dans le second degré !



Les organisations membres du "groupe des sept" ont décidé de mettre en place dans tous les départements, dans toutes les académies, une mobilisation sur les questions de recrutement et de formation et une « opération vérité » des postes et des besoins en psychologues.

Elles appellent les psychologues du premier et du second degré à alerter parents, enseignants et élus sur les postes vacants, la dégradation de leurs conditions d'exercice, et au-delà, sur les dangers de disparition des psychologues dans l'Éducation nationale.

Elles invitent les personnels à organiser un large débat sur ces sujets, dans le respect de la spécificité des missions et des cadres de travail de chacun. Vous trouverez dans ce document différents éléments ...

ÉTAT DES LIEUX

Des recrutements à la baisse !

Dans le premier degré, les départs en formation de psychologues sont décidés par les Inspections académiques avec des disparités importantes entre départements. La prise en compte des besoins pour compenser les départs en retraite et les compléments de service est très variable. Aussi, pour gérer la pénurie, l'administration étend les secteurs d'intervention et limite de fait la possibilité d'exercer toutes les missions (prévention, suivis psychologiques...).

Dans le second degré, pour la cinquième année, les recrutements ont été divisés par 5 (de 250 à 50), ce qui assure le remplacement d'un seul conseiller d'orientation-psychologue sur 6. Ainsi, 600 titulaires ont déjà disparus et certaines académies comptent 30% de psychologues contractuels n'ayant pas bénéficié de la formation spécifique. Leur accompagnement professionnel reste ainsi à la charge des équipes de CIO.

Mise en orbite d'organismes privés ou d'associations dans l'Éducation nationale !

Dans le premier comme dans le second degré, à la faveur des politiques du plan banlieue, des contrats urbains de cohésion sociale, des prestations de psychologues ou de médiateurs divers sont proposés aux établissements scolaires sans aucune concertation avec les équipes en place, mettant en cause les missions des psychologues de l'Éducation nationale et brouillant les repères pour les familles et les enseignants.

Dans certaines académies (Créteil par exemple), des associations dont certaines sont des émanations de cabinets de coaching interviennent principalement sur les questions d'aide à l'orientation avec l'objectif d'attirer les élèves et les enseignants pour des sessions de coaching en libéral.

Déontologie, éthique et confidentialité !

En l'absence de statut pour les psychologues du 1er degré, l'Inspection des personnels semble méconnaître l'existence du code de déontologie, certains IEN réclamant des dossiers complets et des listes nominatives d'enfants aidés.

A la faveur des expérimentations Hirsch, la communication de listes de « décrocheurs », la demande de résultats à des tests, l'« emprunt » d'épreuves utilisées par les psychologues (LYCAM à Lille) deviennent des tentatives récurrentes auxquelles nos collègues sont confrontés.

Pression sur les conditions d'exercice !

Dans certaines circonscriptions du 1er degré, des IEN demandent oralement à des psychologues d'intervenir pour des bilans psychologiques MDPH dans des écoles privées, en contradiction avec le statut de fonctionnaire d'état recruté pour les écoles publiques et alors que l'enseignement privé a bien son propre recrutement de psychologues.

Dans les collèges et lycées, la mise en place ces 2 dernières années de « réformes » dans l'urgence accroît l'inquiétude des adolescents et de leurs familles et multiplie les demandes d'aide. La multiplication de forums d'information ou de plates-formes téléphoniques dédiées au conseil pour l'orientation imposent des contraintes horaires inadmissibles à des collègues non volontaires (exemple: travail le dimanche à Grenoble).

Pour tous, le remboursement des frais de déplacement est un problème de plus en plus aigu.

Psychologues de l'Education nationale : quel avenir ?

ACOP-F : Association des conseillers d'orientation-psychologues de France
AFPEN : Association française des psychologues de l'Education nationale
SFP : Société française de psychologie
SNES-FSU (collectif national des conseillers d'orientation-psychologues)
SNP : Syndicat national des psychologues
SnpsyEN-UNSA : Syndicat national des psychologues de l'Education nationale de l'UNSA
SNUipp-FSU (collectif national des psychologues)

A l'heure où le ministre de l'Education nationale annonce des changements dans le recrutement et la formation des enseignants la question des psychologues reste en suspens. Les réponses du ministère, imprécises, suscitent les inquiétudes des organisations professionnelles et syndicales.

Dans le second degré, les conseillers d'orientation-psychologues craignent que les projets interministériels les concernant visent à leur retirer le titre de psychologue. Pourtant leur formation actuelle (bac + 5) réclame peu d'aménagements pour rentrer dans le processus en cours.

Quant aux psychologues de l'Education nationale exerçant dans le 1er degré (dits « psychologues scolaires »), ils attendent depuis longtemps une régularisation de leur situation statutaire et demandent une formation alignée sur celle des psychologues des autres fonctions publiques et des autres champs professionnels. Or qu'envisage le ministère ? Un recrutement par un master « métiers de l'éducation et de la formation » qui ne donnerait pas à ces personnels l'usage du titre réglementé par la loi de 1985 et ne leur permettrait plus d'exercer en tant que psychologue.

Alors que les demandes sociales et institutionnelles n'ont jamais été aussi fortes, la politique éducative actuelle fragilise les équipes pluri-professionnelles et les dispositifs d'aides type RASED. Le recours à la précarité est une des solutions du ministère pour combler des manques criants mais ne saurait améliorer la qualité du système éducatif.

Alors que dans tous les secteurs professionnels, les besoins de psychologues sont reconnus par les experts et l'opinion, la confusion sur la formation et la baisse notable des recrutements de psychologues dans le 1er et le second degré assombrissent fortement l'avenir de la psychologie dans l'Education nationale.

Les organisations signataires alertent sur cette situation très inquiétante et demandent des négociations urgentes sur la question.

Nous demandons un recrutement interne et externe des psychologues de l'Education nationale à partir de tous les masters mention psychologie suivi d'une année de formation spécifique afin d'obtenir un statut identique et la possibilité de travailler en service de psychologie de la maternelle à l'université.

Paris, le 24 mars 2009

ACTION

ORGANISATION DE REUNIONS ACADEMIQUES OU DEPARTEMENTALES

Devant la situation incertaine des Psychologues de l'Éducation nationale, nous vous proposons d'organiser, en partenariat avec les collègues représentants les autres organisations, des réunions d'information et d'actions dans votre département ou académie.

Il s'agit de rendre visible notre profession et ses difficultés. Il s'agit d'attirer l'attention de l'administration, de vos collègues, des parents, des élus pour peser sur les discussions que nous demandons au Ministère.

Il faut que le maximum des collègues soient conviés à ces réunions.

Vous trouverez joint à ce document **un tableau avec les coordonnées des correspondants des autres organisations dans votre département, votre académie** (annexe 1).
Tous auront reçu ce document.

Afin d'organiser ces réunions, nous vous proposons

- ☑ de très rapidement prendre contact avec les représentants des autres organisations de votre académie ou département.
- ☑ les rencontrer et organiser avec eux le contenu et les modalités pratiques des réunions, invitation mail ou courrier, stage syndical ou pas, prévenir l'administration etc.
- ☑ définir un calendrier, il faudrait que ces réunions puissent avoir lieu avant les vacances de Printemps.

La réunion que vous organiserez peut prendre la forme de stage syndical sur le temps de travail. Le/les syndicats peuvent les organiser (par exemple sous l'égide FSU).
Dans ce cas, ceci donne droit à autorisation d'absence. (annexe 2)

Si c'est impossible, il faudrait que la réunion se déroule hors temps de travail.

- ☑ Lors de ces réunions, des actions doivent être proposées: conférences de presse, demande d'audience auprès des IA et/ou des Recteurs, courrier et/ou demande d'audience auprès des élus locaux (députés, sénateurs), pétitions...

Vous pouvez par exemple utiliser les documents joints: le texte du communiqué de presse page 3, la lettre aux élus annexe 3.

- ☑ Nous transmettre un compte-rendu de ces réunions, avec notamment les conclusions de vos rencontres: personnes contactées et présentes, élus, médias..., actions proposées, conclusions, propositions, etc. Afin que nous puissions vous retransmettre une synthèse de toutes les réunions qui se seront tenues sur l'ensemble du territoire.

*C'est avec votre aide et en unissant nos forces que nous rendrons plus visibles nos métiers,
C'est en vous emparant de ces débats, que tous pourront contribuer à la défense
des psychologues de l'Education nationale.*

Annexe 2 – Demande autorisation d'absence

Les stages de formation syndicale (organisé sous l'égide d'un organisme agréé) sont ouverts à tous les fonctionnaires dans la limite de 12 jours par an et par personne.
Il faut faire parvenir la demande d'autorisation d'absence auprès de l'IA, sous couvert de l'IEN, un mois à l'avance.

*NOM Prénom,
adresse professionnelle*

le.....

*à Monsieur/Madame l'Inspecteur d'Académie
s/c de l'IEN*

Objet: demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence pour assister à un stage d'information syndicale sur la psychologie dans l'Education nationale, organisée par (préciser) sous l'égide du centre de formation agréé de (préciser), qui aura lieu le (date à préciser) de (telle heure à telle heure-préciser) à (lieu à préciser), conformément au décret-82-447 du 28 mai 1982, sur l'exercice des droits syndicaux.

Veillez agréer,

signature

Annexe 3 – Lettre aux parents, aux élus,...

Coordonnées/contact

Adresse-téléphone-Mail

Madame, Monsieur le ...

Nous sommes un groupement d'associations et de syndicats représentant les psychologues de l'Education nationale du 1^{er} et du 2^e degré (Psychologues « scolaires » pour le 1^{er} degré et Conseillers d'orientation–Psychologues pour le second degré et le supérieur).

Nous sommes très inquiets pour l'avenir de notre profession : en effet, alors que la référence à la psychologie n'a jamais été aussi présente dans la société française, alors que le malaise de nombre d'enfants et d'adolescents face aux exigences de l'école et de la société doit être pris au sérieux, le rôle, le statut, mais aussi le recrutement et la formation des psychologues de l'Education nationale sont actuellement mis en danger.

Nous souhaiterions vous alerter sur ces questions et nous en entretenir avec vous.

Nous sommes à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Veillez agréer,...